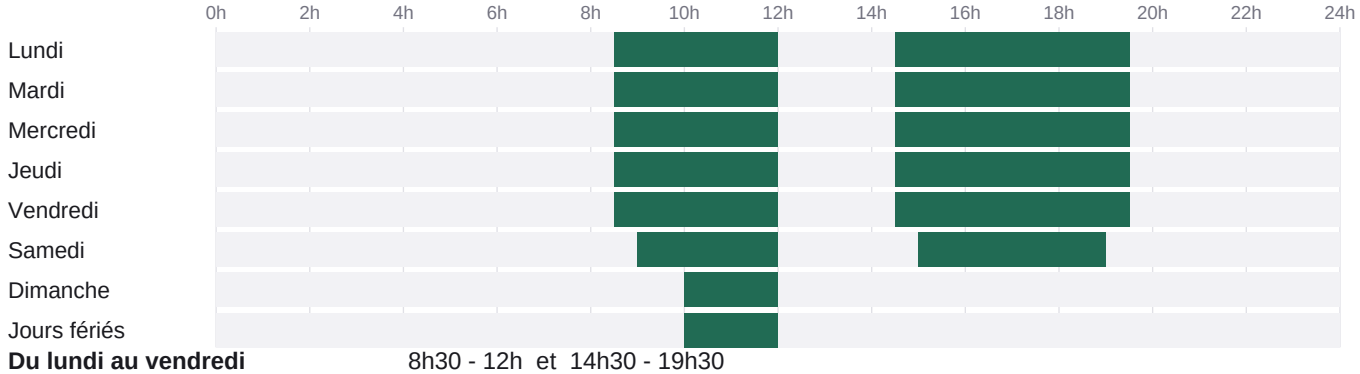
Horaires des travaux bruyants à Bouaye

44830 · Loire-Atlantique (44) · 8 343 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté du Maire de réglementation permanent relatif au bruit, signé le 31 août 2023 (article 4). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au vendredi	8h30 - 12h et 14h30 - 19h30
Samedi	9h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés	10h - 12h

Le texte dit :

> « Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués que : Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Ils sont strictement interdits en dehors de ces jours et horaires. »

Texte officiel : https://www.bouaye.fr/wp-content/uploads/2023/09/ARRETE-DE-REGLEMENTATION-RELATIF-AU-BRUIT.pdf

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Arrêté municipal : Arrêté du Maire de réglementation permanent relatif au bruit, signé le 31 août 2023 (article 12). Vérifié sur le texte officiel le 10/11/2026.



Du lundi au samedi	7h - 20h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « Dans l'agglomération, les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 heures à 7 heures les jours ouvrables. »

Texte officiel : https://www.bouaye.fr/wp-content/uploads/2023/09/ARRETE-DE-REGLEMENTATION-RELATIF-AU-BRUIT.pdf

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.